

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanne Robichaud	Numéro de permis 2013791	Date d'inspection Le 02 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 779-6299	
Adresse 94 rue Martin Néguaç NB E9G 1K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite à la garderie pour l'inspection annuelle. Le ratio fut respecté lors de la visite. Discussion avec l'exploitante par rapport à son plan d'amélioration et la documentation. Un nouvel outil sera mis en place afin de faciliter la tâche et améliorer la qualité de la documentation. Lors de l'inspection, l'inspectrice observe les enfants jouer aux jeux libres à l'extérieur, le lavage des mains, le dîner et la période de repos. La garderie rencontre les exigences de la loi et les services à la petite enfance. Le permis sera recommandé pour une autre année.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 juillet 2024

Date

original signé par
Joanne Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 juillet 2024

Date